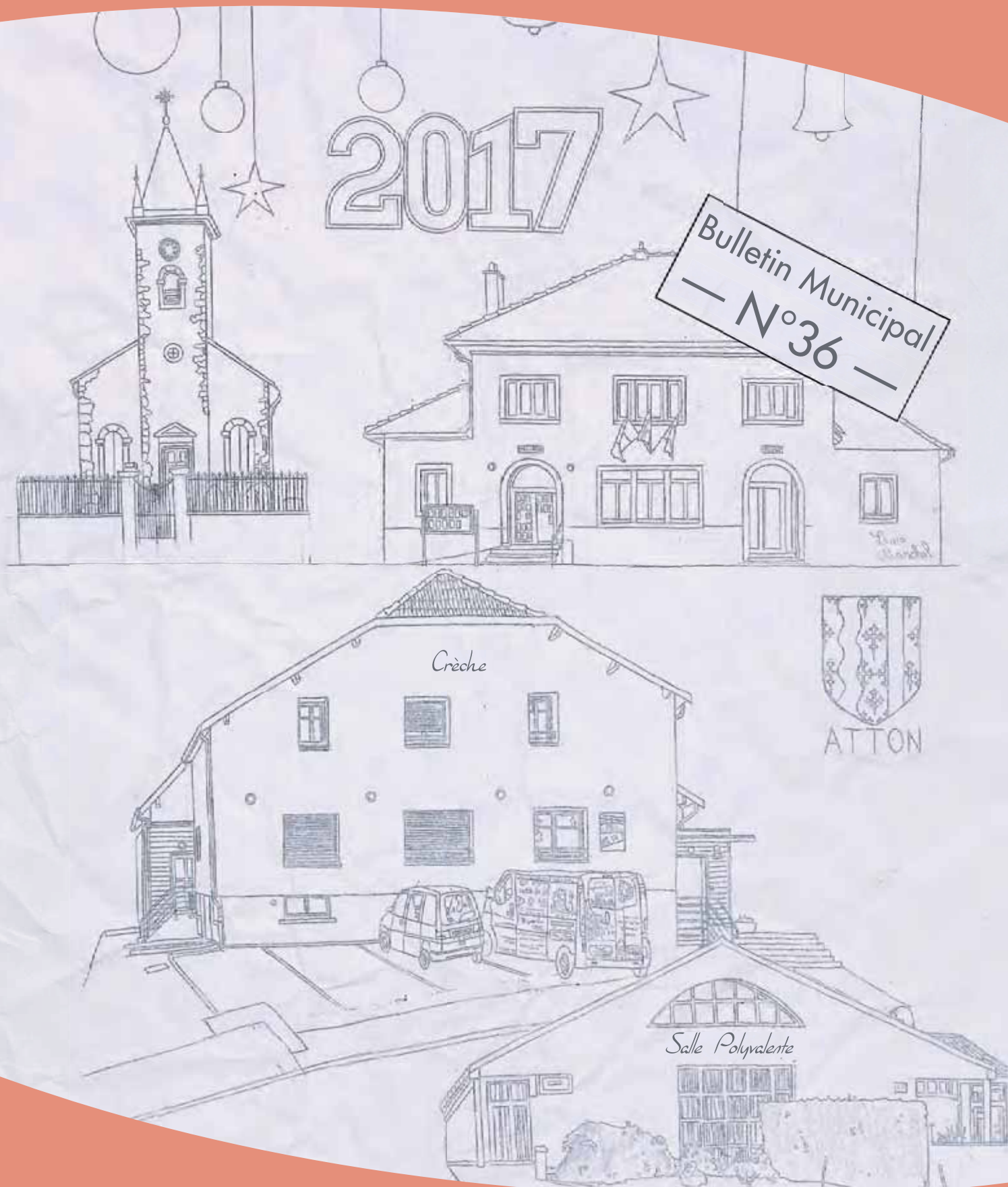


# Atton

2<sup>e</sup> semestre 2016 - 1<sup>er</sup> semestre 2017

INFO



Bulletin Municipal  
— N°36 —

*Crèche*



*Salle Polyvalente*

# Le Mot du Maire

*A l'approche des vacances d'été et d'un repos pour tous bien mérité, c'est avec un réel plaisir que nous dressons dans ces colonnes le bilan des multiples activités de la commune.*

*Au titre des bonnes nouvelles, vous découvrirez dans le dossier lié aux finances que notre cité mène à bien ses projets dans les domaines de l'habitat, de la voirie, de l'éclairage public et de la sécurité. Dans ce dernier registre, l'installation de feux tricolores aux deux entrées de l'axe central, la route de Nomeny a engendré un ralentissement constaté des automobilistes et une sécurité accrue sur les axes reliant cette voie.*

*Sur le plan des manifestations, là encore les actions ont été aussi réussies que variées, qu'il s'agisse des organisations municipales ou associatives.*

*Nous avons eu la joie d'accueillir le Comice agricole le 21 mai, le dernier datait d'il y a 40 ans. Cela prouve le dynamisme économique de notre village, tant en ce qui concerne l'activité industrielle avec la zone que la place de l'agriculture à Atton.*

*Sur le terrain, la réalisation de la 3<sup>e</sup> tranche d'enfouissement des réseaux de la rue de Nomeny nous permet de constater que cette voie libérée de tous les réseaux aériens, donne un aspect des plus agréable. Le contexte financier nous contraint à reporter la suite à donner, notamment la rue de Loisy.*

*Convaincu que la commune est l'espace d'innovation privilégié pour déployer de nouveaux investissements nécessaires au « mieux vivre ensemble », je souhaite que cette publication annuelle de référence permette à toutes et à tous de mieux comprendre la démarche des membres du Conseil Municipal qui nécessite des efforts constamment renouvelés.*



*Bonne vacances à tous.*

*Le Maire d'ATTON,  
Gérard LIGER*

## Sommaire

Mot du Maire	P. 2	RAM - Relais d'Assistantes Maternelles	P. 21
Délibérations du Conseil Municipal	P. 3	CCAS	P. 22
Budget 2017	P. 8	Comité des Fêtes	P. 24
Familles rurales Associations d'Atton	P. 10	FC Atton	P. 26
Manifestations qui se sont déroulées	P. 14	Nouveautés	P. 27
Manifestations à venir	P. 15	Quelques rappels et règles de Savoir-Vivre	P. 28
Cérémonies Patriotiques	P. 16	Fourrière Automobiles	P. 30
La Semaine de l'Agriculture	P. 17	Conseils suite aux vols par ruse	P. 31

# Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 22 septembre 2016

### Contrat-cadre d'action mutualisée et mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la commune d'Atton de pouvoir mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisée ;
- L'opportunité de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat-cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;
- Vu l'avis du comité technique paritaire du Centre de gestion en date du 27 juin 2016 ;

- Décide que la collectivité d'Atton charge le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.
- Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste soit fermée) : naissance/adoption, mariage/PACS, médailles, départ à la retraite... prestations liées au handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques...
- La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

### Convention de déneigement et d'entretien des chemins et routes communales avec Dominique GIGLEUX

Monsieur le Maire propose de signer une convention relative au déneigement des voiries et à l'entretien des chemins et routes communales du village d'Atton avec l'entreprise E.T.A. Gigleux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte la convention relative au déneigement des voiries et à l'entretien des chemins et routes communales du village d'Atton avec l'entreprise E.T.A. Gigleux
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

### Avenant n°4 contrat location bureau au R.P.I

La convention de mise à disposition d'un local de la mairie au syndicat du R.P.I. du V.A.L. est arrivée à expiration le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le R.P.I du V.AL a décidé de transférer le bureau administratif à Loisy à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire propose d'établir un nouvel avenant au prorata du temps d'occupation, soit 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition d'un local de la mairie au syndicat du R.P.I. du V.A.L.
- Le prix de la location sera de 2317 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- Annule la délibération du 22 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

### PLU – PLUI

La commune d'Atton a entériné son plan local d'urbanisme par délibération du 06/06/2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Ne souhaite pas sortir du cadre local et, en conséquence, rejette la perspective d'établir un PLU au niveau de l'intercommunalité.

Adopté à l'unanimité.

### Subvention SDE 54 enfouissement des réseaux rue de Loisy

La société Techniconseil a réalisé l'étude concernant l'enfouissement des réseaux et reprise des usoirs ainsi que la création de voies douces rue de Loisy.

- Ce projet est estimé à 301 908 €HT.
- Une 1<sup>ère</sup> tranche pour 202 786 €HT
- Une 2<sup>ème</sup> tranche pour 99 122 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes de ce projet.
- Prévoit les crédits au BP 2018 et 2019
- Sollicite une subvention auprès du SDE 54.

Adopté à l'unanimité.

## Remplacement luminaires éclairage public

La société SVT a, à notre demande, effectué une étude concernant le remplacement des anciens luminaires énergivores par des luminaires de nouvelle génération Led.

Le coût prévisionnel est fixé à 55 029 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide le changement de luminaires pour un montant estimé à 55 029 € HT.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional
- Sollicite une subvention auprès du SDE 54
- Prévoit les crédits au BP 2017.

Adopté à l'unanimité.

## Logiciel Cosoluce

Le contrat de maintenance des logiciels Berger Levrault actuellement utilisés par le service administratif de la mairie arrive à expiration le 31/12/2017.

L'association des maires a créé des logiciels répondant au mieux aux besoins des collectivités, les logiciels Cosoluce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de résilier le contrat de maintenance avec la société Berger Levrault
- Approuve le contrat d'affiliation les logiciels Cosoluce pour un montant annuel de 2 600 €, avec une remise de 50% la 1<sup>ère</sup> année.
- Autorise le maire à signer la convention informatique pour une durée de 3 ans, avec effet au 01 janvier 2017.
- Prévoit les crédits au BP 2017.

Adopté à l'unanimité.

## Règlement de la salle polyvalente Émile Gallé

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le nouveau règlement de la salle polyvalente Emile Gallé tel qu'il est présenté par monsieur le Maire.
- Précise qu'il sera appliqué à partir du 22 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

## Étude internet

Nous notons une dégradation importante de l'accès internet pour certains secteurs de notre village.

En attendant une action nationale ou régionale du déploiement du réseau fibre sur l'ensemble du territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de lancer une étude sur notre réseau internet afin

d'améliorer dans un premier temps l'accès au très haut débit pour l'ensemble de notre village pour un montant de 2 800 € HT.

- Prévoit les crédits au BP 2017.

Adopté à l'unanimité.

## Concession columbarium

Le nouveau columbarium a été installé. Son coût est de 7 037 € pour 9 cases.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de fixer à 30 ans la durée des concessions des cases du nouveau columbarium au tarif unique de 800 €,
- Décide de fixer à 30 ans leur renouvellement au tarif unique de 800 €.
- Décide que les recettes seront réparties comme suit : 2/3 commune, 1/3 CCAS.

Adopté à l'unanimité.

## Concession cinéraires

De manière à pouvoir répondre à de nouvelles demandes concernant les tombes cinéraires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis des pompes funèbres Robert de 2 750 € HT pour 8 cavurnes.
- Prévoit les crédits au BP 2017
- Décide de fixer à 30 ans la durée des concessions cinéraires au tarif unique de 550 € (420 € la cavurne + 130 € l'emplacement)
- Décide de fixer à 30 ans leur renouvellement au tarif unique de 550 €.
- Décide que les recettes seront réparties comme suit : 2/3 commune, 1/3 CCAS.

Adopté à l'unanimité.

## Réfection annexes salle polyvalente

La salle polyvalente a fait l'objet en 2016 de divers travaux : peinture, évacuation et issues de secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la réfection de la peinture de toutes les annexes de la salle polyvalente : salle Gaston Bart, cuisine et dépendances, toilettes et local technique pour un montant de 8 186 € HT
- Prévoit les crédits au BP 2017

Adopté à l'unanimité.



## Licence IV café d'Atton

Le café d'Atton possède une licence IV pour son débit de boissons. Cette licence a une valeur estimée à 7 000 €. Considérant l'avenir très incertain de ce type de commerce et la proximité de la ville de Pont-à-Mousson,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de ne pas émettre de droit de préemption à la vente de cette licence à une personne habitant ou n'habitant pas le village d'Atton.

Adopté à l'unanimité.

## Adhésion à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Économie d'Énergie par le SDE 54

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) introduits par la loi sur l'Énergie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Économie d'Énergie délivrés par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC). Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du SDE54 destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivant à échéance au 31/12/2013, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la troisième période courant jusqu'à fin 2017.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats déduction faite des frais de gestion supportés par le SDE54 fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Économie d'Énergie par le SDE54 pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de Gestion correspondante ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

## Remplacement luminaires éclairage public

La société SVT a, à notre demande, effectué une étude concernant le remplacement des anciens luminaires énergivores par des luminaires de nouvelle génération Led. Le coût prévisionnel est fixé à 55 029 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide le changement de luminaires pour un montant estimé à 55 029 € HT.
- Sollicite une subvention au titre du « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte du Parc naturel régional de Lorraine »
- Prévoit les crédits au BP 2017.

Adopté à l'unanimité.

## Refus PLUI

Monsieur le Maire expose que la loi prévoit le transfert automatique des PLU communaux à la communauté de communes sauf si un quart des communes représentant 20% de la population s'y opposent entre le 26/12/2016 et le 26/03/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Refuse le transfert de son Plan Local d'Urbanisme à la CCBPAM.

Adopté à l'unanimité.

## Trottoirs rue du château d'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la création de trottoirs rue du château d'eau pour un montant estimé à 5 000 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2017

Adopté à l'unanimité.



## Travaux cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la fourniture et pose d'un caveau provisoire dans le cimetière communal pour un montant estimé à 2 084 € HT.
- Décide le démontage et l'évacuation de 8 monuments pour un montant estimé à 1 600 € HT
- Prévoit les crédits au BP 2017.

Adopté à l'unanimité.

## Nouveau règlement cimetière

Messieurs Lucien FEVRE, adjoint, et M. Jean-Christophe LANNO, conseiller municipal présentent un nouveau règlement du cimetière qui tient compte notamment des dispositions liées au columbarium et aux caveaux cinéraires.

Ce règlement sera remis lors de toute demande d'acquisition ou de renouvellement de concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le nouveau règlement du cimetière tel qu'il a été présenté.
- Décide l'abrogation de tout règlement antérieur
- Décide de fixer au 1<sup>er</sup> février 2017 son entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

## Plan de gestion différenciée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la commune pour un montant estimé à 4 125 € HT
- Sollicite une subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de 80%.
- Prévoit les crédits au BP 2017

Adopté à l'unanimité.

## Entretien des espaces verts de la commune

Monsieur le Maire présente 3 devis pour l'entretien annuel des espaces verts de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer le contrat d'entretien des espaces verts à la société Réflexe vert pour un montant annuel de 21 290 € HT. Ce contrat est passé pour une durée de 3 ans avec une revalorisation annuelle de 2%.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.
- Prévoit les Crédits au BP 2017

Adopté à l'unanimité.

## Comptes administratifs 2016 – commune et assainissement

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif de l'année 2016 :

### – COMMUNE –

Réalisation de l'exercice

- résultat reporté : ..... 81 418.05 €
- part affectée à l'investissement : ..... 70 196.42 €
- Dépenses 2016 : ..... 671 493.22 €
- Recettes 2016 : ..... 701 510.91 €
- Excédent global de clôture : ..... 41 239.32 €

### – ASSAINISSEMENT –

- Résultat reporté : ..... 32 495.52 €
- Dépenses 2016 : ..... 186 736.29 €
- Recettes 2016 : ..... 161 605.26 €
- Excédent global de clôture : ..... 7 364.49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif pour l'année 2016

Adopté à l'unanimité.

## Affectation des résultats commune

La commission finances, qui s'est réunie le 06 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent de fonctionnement 2016 de 36 901.86 €
- Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.
- Constate un excédent d'investissement 2016 de 4 337.46 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté.

## Affectation des résultats assainissement

La commission finances, qui s'est réunie le 06 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un déficit d'exploitation 2016 de 26 905.68 € et un excédent reporté de 28 487.98 €, soit un excédent de clôture de 1 582.30 €
- Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 002 résultat d'exploitation reporté.
- Constate un excédent d'investissement 2016 de 1 774.65 € et un excédent reporté de 4 007.54 €, soit un excédent de clôture de 5 782.19 €
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté

Adopté à l'unanimité.

## Subventions et contributions diverses

La commission finances, qui s'est réunie le 06 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2017 les subventions et cotisations suivantes :

- R.P.I du V.A.L : ..... 141 000 €
- Association des maires 54 : ..... 1 872 €
- ALG don d'organe : ..... 200 €
- Secours catholique : ..... 200 €
- Une rose un espoir : ..... 100 €
- S.N.I : ..... 150 €
- Croqueurs de pommes : ..... 160 €
- Croix Rouge : ..... 200 €

Adopté à l'unanimité.

## Subventions communales

La commission finances, qui s'est réunie le 06 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2017 les subventions et cotisations suivantes :

- C.C.A.S : ..... 7 000 €
- F.C. ATTON : ..... 2 500 €
- Comité des fêtes : ..... 13 000 €
- Club des anciens : ..... 500 €
- A.F.R. Atton : ..... 8 000 €
- Assainissement : ..... 25 000 €

Monsieur Gilles BENOIT, Président du Comité des fêtes d'ATTON et Monsieur Patrick MAHAUT, trésorier du Comité des fêtes n'ont pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

## Taux des 3 taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 06 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : ..... 7.55 %
- Taxe foncière (bâti) : ..... 9.86 %
- Taxe foncière (non bâti) : ..... 19.89 %

Soit un produit global attendu de 287 912 €

Adopté à l'unanimité.

## Taux des 3 taxes

La commission finances, qui s'est réunie le 06 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 3 taxes locales pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : ..... 7.55 %
  - Taxe foncière (bâti) : ..... 9.86 %
  - Taxe foncière (non bâti) : ..... 19.89 %
- Soit un produit global attendu de 287 912 €

Adopté à l'unanimité.

## Demande de subvention au FNP pour la réalisation du document unique

La commune d'ATTON s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique va être saisi de cette question par courrier afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services administratifs.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EvRP) ;
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du **temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.**

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la commune d'ATTON mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

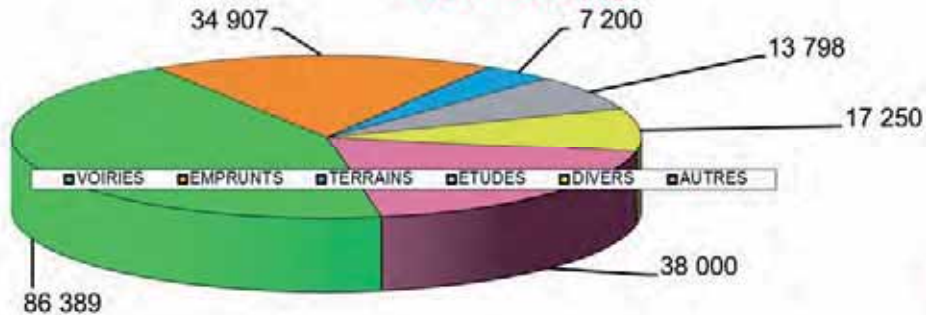
- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- autorise la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- autorise le maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Adopté à l'unanimité.

# BUDGET 2017

## Budget Prévisionnel - 2017 - INVESTISSEMENTS DEPENSES

197 544 €



### Voiries

: Remplacement luminaires en LED (73 449 €), Eclairage piétons (2 000 €), Bornes incendie (5 000 €), Trottoirs Rue du Château d'eau (5 940 €),

### Emprunts

: Remboursement du capital (23 760 €), Préfinancement FCTVA (11 147 €),

### Terrains

: Enrochement Les Sorbiers (2 100 €), Jeux enfants (1 600 €), Régénération terrain de foot (2 500 €), Multisports (1 000 €),

### Etudes

: Internet THD (3 360 €), D.U. (1 388 €), Expertise hydraulique (3 600 €), Plan de gestion différenciée (4 950 €), Cimetière (500 €),

### Divers

: Caveaux (5 800 €), Bibliothèque partagée (5 000 €), Chariots, Poubelles, Barrières (4 950 €), NHP et aspirateur (1 500 €),

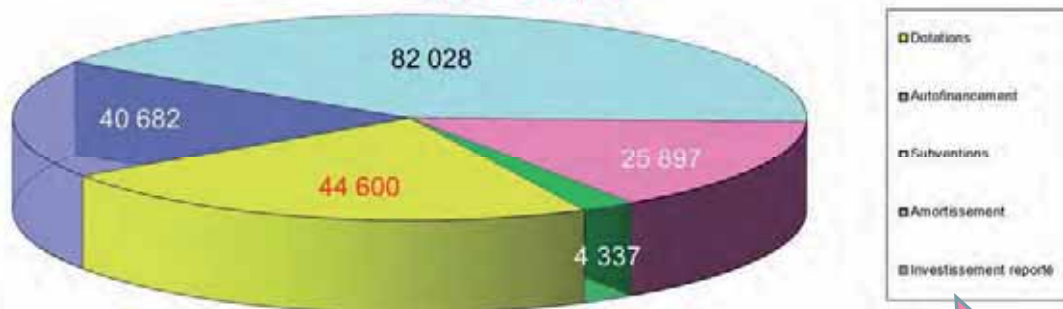
### Autres

: Provision pour investissements futur (enfouissement réseaux, internet) (30 000 €), Dépenses imprévues (8 000 €).



## Budget Prévisionnel - 2017 - INVESTISSEMENTS RECETTES

197 544 €



Résultat d'investissement reporté 4 337 €

Amortissement - Régularisation 25 897 €

Autofinancement : Excédent de fonctionnement capitalisé 36 902 €, virement de la section de fonctionnement 3 780 €.

Subventions : SENAT 9 000 €, REGION 14 800 €, Département 11 000 €, Parc Naturel 27 000 €, Divers 20 228 €

Dotations : FCTVA 24 600 €, TA 20 000 €.

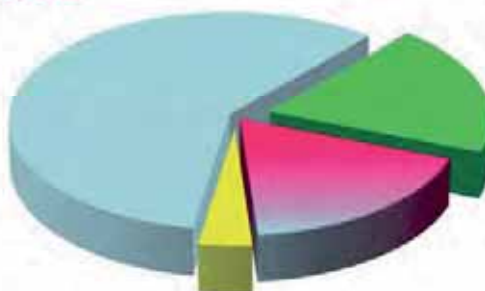
## Budget prévisionnel - 2017 FONCTIONNEMENT DEPENSES 489 460 €



- Achats : eau, gaz, élec... : 30 750 €
- Services extérieurs, entretien bâtiments, espaces verts, voiries, assurances... : 108 070 €
- Charges de personnel et indemnités : 109 350 €
- Ecole : RPI du VAL : 141 000 €
- Subventions : 33 910 €
- Intérêts des emprunts : 10 600 €
- Participation assainissement : 25 000 €
- Autofinancement : 3 780 €
- Fond de péréquation national : 20 000 €
- Dépenses imprévues : 7 000 €

## Budget Prévisionnel - 2017 FONCTIONNEMENT RECETTES 489 460 €

- Taxes communales : 287 912 €
- Dotation d'attribution communauté de communes : 96 000
- Autres taxes, dotations et subventions : 87395 €
- Autres produits et divers : 18 153 €



## Niveau des taxes – ATTON - 2017

Le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation sont perçus par la commune.

Revenu 2017 des 3 taxes en valeur absolue : **287 912 €**

- Taxe d'habitation : 57 200 €
- Taxe foncière (bâti) : 223 423 €
- Taxe foncière (non bâti) : 7 289 €

Taux %	
2016	2017
7,44	7,55
9,71	9,86
19,60	19,89

## ETAT DE LA DETTE - 2017

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dette en capital En €uro	326 542	255 942	277 071	331 120	297 016	240 618
Total des recettes de fonctionnement de l'année En €uro	519 529	678 330	565 755	525 243	490 818	489 460
Pourcentage % d'endettement sur recettes de l'année de fonctionnement	62,85 %	37,73 %	48,97 %	63,04 %	60,51 %	49,16 %

# FAMILLES RURALES ASSOCIATIONS D'ATTON



afratton@orange.fr

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :**  
Alain PARMENTELAT

	Activités	Multi-accueil
Vice-présidents	Jérémy CHAPELIER	Aurore SIMON
Trésoriers	Jean François THIRIET	Jean François THIRIET
Trésoriers adjoints		Delphine VEGA
Secrétaires	Michèle PETITJEAN	Michèle PETITJEAN
Secrétaires adjointes	Catherine PELENZ	Jessica SABEL

**Ainsi que les membres :** Cyril HOPFNER – Jodie FARGHEN – Pierrette MORIN – Gilles BENOIT – Cindy PARMENTELAT – Fabien SIMARD.

Membres cooptés : Fabrice HUET – Sabine HUET - Sandra CULLI.



Les membres du Conseil d'Administration, *tous bénévoles*, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toutes générations.

Merci à tous les bénévoles qui régulièrement (ou occasionnellement) consacrent leurs temps, leurs idées et leurs savoirs au profit de notre association.

N'hésitez pas à nous contacter auprès des référents d'activités ou par messagerie si vous souhaitez intégrer l'équipe.

- courriel : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr) (**secrétaire**),
- téléphone : Michèle Petitjean : 06 28 36 55 36. Alain Parmentelat : 06 19 48 30 22.
- contact physique : **aux heures et jours des activités par le biais de leur référent**
- site internet : <http://www.famillesrurales.org/atton/> ou <http://www.atton.eu>.

L'association fonctionne grâce à votre participation à l'adhésion annuelle à l'association «Familles Rurales», dont une partie nous est reversé, et à la cotisation liée à chaque activité.

L'adhésion 2016-2017 est de 23€ pour les membres d'une famille et de 16€ pour une personne vivant seule, veuve ou veuf.

**Nous pouvons remercier François IUNG qui, au cours de l'année, met à jour le site internet d'ATTON.**

## LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

La carte d'adhérent FAMILLES RURALES est obligatoire pour chaque activité de l'Association.

### Tennis de table



Une quinzaine de pongistes se retrouvent autour de leur sport favori **les lundis de 20h30 à 22h30** à la salle Émile Gallé.

Aux beaux jours, certains d'entre eux s'affrontent, toujours dans le même état d'esprit sportif et amical, sur le terrain de pétanque adjacent à la salle du Cyberatton.

Et la saison s'achève pour tous par un traditionnel barbecue.

Cotisation : 15€ l'année pour les adultes et 10€ pour les enfants.

Réfèrent et inscription auprès de Michèle PETIT-JEAN 06 28 36 55 36.

### Chorale les « Charl'attons »

**Chaque lundi**, 28 choristes suivent les répétitions données par le chef de chœur, Yves PIERRE, Salle Emille GAL-LEE de 20h à 21h30. Les chansons de la variété française sont à l'honneur.



Réfèrènte : Pierrette MORIN, tel : 06 86 84 18 73



### Maintien en forme : Cours de gym et de step

Actuellement, 17 personnes sont inscrites pour les cours du mardi et du jeudi.

Mardi, cours de renforcement musculaire dispensés par Nadine BOUDESOCQUE, diplômée des métiers de la forme, de 20h à 21h30 à la salle Émile GALLE.

Jeudi, cours de step dispensés par Guillaume WIES, également diplômé des métiers de la forme, de 20h30 à 22h à la même adresse.

Réfèrènte : Bernadette ROUYER, tel : 06 35 92 98 75



### Club de la « Joie de Vivre »

Salle Gaston-Bart, **les jeudis de 14h00 à 18h00** pour les aînés(es) et retraités(es) de plus de 60 ans. Activités jeux de sociétés et de cartes autour de succulentes dégustations.



# MULTI ACCUEIL « LES CH'ATTONS »

Ouvert de 7h30 à 18h30

- Juin 2016 grande sortie parents, enfants et professionnelles à la pépinière et à l'école du cirque. Une journée de convivialité et de partage pour tous !
- Spectacle de fin d'année début décembre 2016 : « Les voyages de doudou » avec mamie Fifi et en partenariat avec le Ram de Pont à Mousson
- Le potager préparé par les parents et entretenu par les enfants et l'équipe a été généreux, les enfants ont pu ramasser leurs récoltes : tomates cerises, courgettes, carottes et framboises et les déguster après avoir participé à des ateliers cuisine : quiches, gâteaux et autres ont été concoctés...
- L'équipe et les enfants ont participé à la quinzaine de l'environnement proposé par le PEL. Activité mangeoire à oiseaux, plantation, fabrication d'instrument de musique, de jouets et outils avec des objets recyclés...
- Mercredi 26 avril après-midi autour du jeu pour les parents, enfants et équipe. Chasse aux trésors, atelier créatif, conte/marionnettes et jeux de société en attendant le goûter.
- 3 arbres ont été plantés par la Communauté de Communes dans le jardin.
- L'aire de jeu extérieure a été enlevée par mesure de sécurité.
- Nous avons une nouvelle cuisine plus fonctionnelle financée à 80 % par la caf et 20 % par la CCBPAM.
- Les sorties ont été suspendues momentanément car nous n'avons plus de minibus à disposition. Nous aurons à nouveau la possibilité d'organiser des sorties très bientôt.

## PERCEPTIVES FIN 2017

- Semaine des familles autour du thème de la musique du 19 au 23 juin 2017
- Soirée d'accueil des nouvelles familles le vendredi 23 juin autour d'un barbecue
- Grande sortie de fin d'année le 12 juillet



# ALSH JUILLET 2016

## Que s'est-il passé en 2016 ?

Conformément aux attentes et suite aux records d'affluences en février et avril 2016 (plus de 30 enfants en moyenne), le centre de loisirs atteint un nombre exceptionnel d'inscriptions de 76 enfants durant l'été. (Avec une moyenne de 62 enfants sur 4 semaines!)

De gros moyens ont été mis en place pour subvenir aux besoins de toute la troupe.

Les enfants ont été réparti en deux centres, pour des raisons de sécurité mais également de façon à s'adapter à chaque tranche d'âge avec des activités spécifiques à chacune (école : -6 ans et salle polyvalente : +6 ans)

Les repas et goûters sont pris en communs dans la salle polyvalente.

Durant ce mois de juillet, 15 animateurs ont encadré les enfants, lors des activités manuelles, des jeux sportifs ou encore lors des nombreuses sorties (Fraispertuis, Pokeyland, Parcs animaliers, piscine, etc.)



# MANIFESTATIONS QUI SE SONT DEROULÉES

## 21<sup>ème</sup> BROCANTE 29 AOUT 2016



animations et de la restauration proposée parallèlement à la fête patronale.

La traditionnelle brocante a connu à nouveau un vif succès avec une soixantaine d'exposants. Le radieux soleil a incité les chineurs à déambuler Rue des Dames. Ils ont ainsi pu profiter des

## MARCHE POPULAIRE le 2 AVRIL 2017



Seconde marche populaire en collaboration avec l'association Les Val'Heureux nommée : Les sentiers des Val 'Heureux. Temps propice pour les 250 marcheurs qui ont parcouru l'un des 3 parcours proposé. À leur arrivée, ils ont pu profiter, de crêpes, gaufres, pâtés, sandwich et boissons préparés par nos bénévoles.



## HALLOWEEN 30 OCTOBRE 2016

Les petits monstres et leurs parents étaient nombreux au rendez vous pour fêter Halloween.



Après une récolte de bonbons dans les rues du village, un accueil chaleureux les attendait à la Salle Émile Gallé en fin d'après midi par les membres de l'Association, suivi de récits contés et d'une dégustation de soupe de potirons.



La soirée s'est achevée sur des danses festives.

## THÉÂTRE DELMOIS 08 AVRIL 2017

140 spectateurs sont venus assister à cette représentation.

Synopsis : *Gabrielle est la chef de cabinet du ministre de l'Éducation nationale. Entre Louis, son ministre complètement largué, Cécile, son énergique mère croqueuse d'hommes, et Sara sa fille en quête d'indépendance, elle n'est pas beaucoup aidée... L'arrivée d'Éric, jeune homme de ménage de 20 ans son cadet, ne va en rien régler ses problèmes et va même faire voler en éclats ses habitudes d'éternelle célibataire !*



## REPAS ST VALENTIN 2017



Cette année, le traditionnel repas dansant de la Saint-Valentin de Familles Rurales s'est déroulé le 18 février dans une salle comble. 125 convives furent toujours aussi enthousiastes. La qualité des prestations artistiques d'Evelyne, le repas concocté par BHL et la décoration de nos artistes bénévoles furent salués à leur juste valeur.

# MANIFESTATIONS À VENIR

## ACCUEIL DE LOISIRS

Pour faire face à une demande toujours plus grande et en quête de renouveau, le centre de loisirs se prépare à accueillir pour ce mois de juillet, des jeunes adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Pour ce faire, un local spécifique, baptisé le Club Ados (anciennement Cyber'Atton) leur a été réaménagé, avec jeu de fléchettes, billard, salle informatique, espace détente. D'autres équipements vont voir leur apparition avant l'été, notamment un baby-foot, un jeu de hockey sur table, ping-pong...

Comme à l'accoutumée, les sorties piscines sont d'ores et déjà prévues les mardis matins.

Une découverte du jardin botanique Jean Marie Pelt de Villers le Nancy est également prévue.

La Ligue Lorraine de Tennis mettra à disposition un éducateur pour une approche de ce sport.

Voici un début présentation des activités proposées pour l'été 2017 avant la programmation complète.

L'équipe d'animation se réunit régulièrement pour concocter des programmes adaptés (sports, activités manuelles et sorties) à chaque catégorie d'âge : 2-5 ans, 6-10 ans, et 11-17 ans.

### Informations pratiques :

Pour les enfants scolarisés de 3 à 14 ans, le centre aéré ouvrira ses portes **du 6 juillet au 29 juillet** dans la salle polyvalente Émile GALLÉ, les locaux du périscolaire et la cour de l'école maternelle.

### Horaires :

**Du LUNDI au VENDREDI de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** avec la possibilité d'une restauration sur place le midi et, pour tous, un goûter en après-midi.

**Un accueil est possible de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00, tarifé à 1 € l'heure.**

### Encadrement :

Dirigé par Cyril Hopfner et accompagné de ses fidèles équipes d'animations.

- Contact et inscriptions : [centredeloisirsatton@gmail.com](mailto:centredeloisirsatton@gmail.com) ou sur le site (<http://www.atton.eu>) onglet Associations – Familles Rurales), tous les documents pour l'inscription sont en ligne.

Un accueil de loisir sera prévu à chaque petite vacance scolaire généralement la première semaine.

---

## 22<sup>ème</sup> BROCANTE A ATTON : le dimanche 27 août 2017

- 10€ les 5 mètres pour les extérieurs et 5€ pour les résidents Attonais.

MISE EN PLACE DES STANDS à partir de 6h00

FIN DE LA MISE EN PLACE (\*\*) à 8h00

À partir de 8h00, la Rue des Dames sera absolument piétonne, interdite à tous véhicules!!!

FIN DE LA BROCANTE à 18h00.

Pour tout renseignement complémentaire et demande d'inscription :

FAMILLES RURALES ATTON

1 rue des Dames – 54700 ATTON

Réservation uniquement sur papier avec le règlement aucune inscription par téléphone.

Le tract est disponible en mairie ou sur [www.atton.eu](http://www.atton.eu)

- Contact de l'association : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr) ou sur le site (<http://www.atton.eu> – onglet Associations – Familles Rurales).

---

## HALLOWEEN : le 29 octobre 2017

Dernière manifestation de l'année 2017.

(\*) Les emplacements sont uniquement de 5 m. Une caution de 10€ sera demandée pour la propreté de l'emplacement à votre départ.

(\*\*) Tout stand réservé qui ne serait pas occupé par son locataire à 8h pourra être attribué à un autre locataire s'acquittant du droit de place.

# Cérémonies patriotiques

## Le 11 Novembre 2016

C'est devant une trentaine de personnes que Gérard Liger, maire et Robert Guillaume, ancien combattant ont déposé une gerbe au monument aux morts. Après une minute de recueillement, le maire a lu la lettre de Jean-Marc Tedeschini, secrétaire d'état auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

La cérémonie se termina par la Marseillaise et l'Hymne européen interprétés par 12 musiciens de la fanfare "Renouveau de la Seille" de Nomény. A l'issue de celle-ci le maire invita l'assistance à boire le café de l'amitié et à partager la brioche à la salle Émile-Gallé.



## Le 19 mars 2017

Cette année, tombant un dimanche, la célébration du 55<sup>e</sup> anniversaire (Le 5<sup>e</sup> officiel) de la fin des combats en Algérie s'est déroulée à 9h30 avec la participation d'une forte délégation de la FNACA de Pont-à-Mousson dont cinq porte-drapeaux et huit musiciens de la fanfare « Renouveau de la Seille » de Nomény. Après le dépôt d'une gerbe par Gérard Liger, maire et un ancien combattant Claude Schwab et un moment de recueillement, le maire lut une déclaration. Dans celle-ci, il évoqua les 30 000 militaires Français tombés et aussi les victimes civiles, pieds-noirs ou harkis.

Sitôt la Marseillaise et l'Hymne Européen joués, le maire invita l'assistance à partager café et viennoiseries à la salle Émile-Gallé toute proche. Ensuite la plupart des participants se rendit à Pont-à-Mousson pour une cérémonie au monument aux morts où sera lue la lettre du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.

## Le 8 mai 2017

Il y a 72 ans, avec la capitulation allemande, prenait fin la guerre en Europe. C'est devant un monument aux morts remis a neuf et en présence de deux porte-drapeaux, que les patriotes d'Atton étaient venus rendre hommage au sacrifice de leurs aînés. La fanfare « Renouveau de la Seille » de Nomény composée de 14 membres orchestra la cérémonie. Assisté de deux anciens combattants, Robert Guillaume et Claude Schwab, Gérard Liger, maire déposa une gerbe au monument aux morts. Après la minute de silence, le maire lut le message de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Sitôt les hymnes terminés, « Marseillais » et « Ode à la joie », le maire invita tous les participants à la salle Émile-Gallé pour partager le café de l'amitié et les viennoiseries offerts par la commune.

# LA GRANDE SEMAINE DE L'AGRICULTURE

En 8 jours l'agriculture a été à l'honneur à Atton. Dimanche 14 mai avec la journée portes ouvertes du GAEC d'Atton de la famille Schmitt et dimanche 21 mai avec le Comice Agricole.

## Portes ouvertes du GAEC d'Atton:

Outre la visite de cet élevage de 200 têtes de race limousine dont un «ICE T», un magnifique taureau de 1320 kg, plus de 200 visiteurs se sont mis à table pour déguster la bonne viande du cru. Les distractions ne manquaient pas avec des jeux pour les enfants, une promenade en poneys et une autre en calèche agricole (avec un quad à la place des chevaux).



Rendement maxi pour la friteuse



Un taureau de 1320 kg...



Une calèche agricole



Une belle affluence

## Comice agricole :

Revenu après 40 ans, le dernier datant du dimanche 26 juin 1977, ce comice fut une belle réussite grâce à la bonne entente entre la mairie, la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et Familles Rurales Association d'Atton, sans oublier le soleil qui inonda de ses rayons la manifestation toute la journée. Les visiteurs admirèrent machines agricoles et tracteurs neufs mais aussi une dizaine de vieux tracteurs dont un à gazogène dont le défilé dans l'après-midi fut le clou de la journée. Les éleveurs de bovins, ovins, caprins et lapins étaient nombreux et pendant que les parents caressaient la croupe des vaches et des chevaux de trait, les enfants faisaient une balade en poney.

Les festivités débutèrent à 10h, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, par la messe chantée par des choristes de l'ensemble communal « Les Char'attons » suivies à 11 h par un dépôt de gerbe au monument aux morts. Après le défilé de la fanfare Renouveau de la Seille de Nomeny, les officiels discoururent longuement. Après le pot offert à tous les présents, les organisateurs se retrouvèrent à la salle Emile-Gallé autour d'un repas réalisé par BHL traiteur pendant que les visiteurs se restauraient au stand de l'AFR d'Atton.







# RAM – Relais d'Assistants Maternels

Le Relais Assistant Maternels Intercommunal Itinérant (RAM) dont le siège est 4 place Colombé à Pont-à-Mousson, offre aux parents et assistants maternels des séances d'animations itinérantes centrées sur l'enfant, favorisant son éveil et sa socialisation. À Atton, les ateliers ont lieu à la salle Émile-Gallé un vendredi sur deux de 9h à 11h, sauf pendant les vacances scolaires.

Inscriptions aux ateliers au 03 83 81 36 05, principalement le mercredi ou : [ram@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:ram@bassin-pont-a-mousson.fr)



## Ateliers :

Depuis la rentrée de septembre 9 ateliers ont été animés par Nadège Melli et Adeline Petitgand.

- Le 1<sup>er</sup> septembre, manipulation de flocons de maïs.
- Le 25 novembre, peinture propre avec de la gouache.
- Le 6 janvier, arts plastiques avec gouache et tampons.
- Le 20 janvier, galette des rois et présentation de « L'arbre des échanges », un atelier autour de la petite enfance en partenariat avec la maison de la solidarité de Pont-à-Mousson, sur différentes thématiques : l'alimentation, le sommeil, la séparation, l'entrée à l'école, etc.
- Le 3 février, pâte à sel parfumée et autonomie de l'enfant avec « L'arbre des échanges ».
- Le 3 mars, confection de masques de carnaval.
- Le 17 mars, confection d'un nid pour la chouette.
- Le 31 mars, ménage de printemps, manipulation d'éponges et de balais.
- Le 28 avril, manipulation pâte Bubber et les écrans et le jeune enfant avec « L'arbre des échanges ».



## Le CCAS récompense les jeunes, honore les aînés et relaye des actions de solidarité nationale

### Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 • Remise de dictionnaires pour les collégiens

Le passage de l'école primaire au collège est un moment important dans la vie d'un écolier. Pour la 3<sup>e</sup> année le CCAS a organisé une cérémonie au cours de laquelle Gérard Liger, maire remet un dictionnaire à tous les élèves sortant de la classe de CM2 du RPI du VAL, en présence des parents. En leur mettant entre les mains des sept garçons et deux filles, la toute nouvelle édition du Petit Larousse Illustré qui les accompagnera tout au long de leurs études, le maire a insisté sur l'importance de bien écrire le français.

### Dimanche 13 Novembre 2016 • Repas des aînés

Tous les ans les aînés du village âgés de 65 ans et plus se retrouvent à la salle Emile-Gallé autour d'un repas offert par le CCAS. Pour cette «promotion» 2016 le CCAS accueillit 98 convives dans une salle fraîchement rénovée. Après les allocutions de bienvenue de notre maire Gérard Liger et de Stéphane Pizelle, conseiller départemental; les invités ont pu déguster un excellent repas composé de mets raffinés préparés par Raphaël Guénot.

Entre chaque plat, les convives ont pu danser au son du dynamique ensemble "Fusion Orchestra" dirigé par le remarquable trompettiste Roger Fleury. Les deux infatigables danseuses Emilie et Chloé animèrent l'après-midi par des démonstrations variées de danses dont un diabolique french cancan ponctué d'applaudissements nourris.



### Samedi 3 décembre 2016 • Les jeunes citoyens reçoivent leur livret

À l'aune de cette troisième édition dix jeunes récipiendaires étaient pressentis, sept ont répondu présents à la cérémonie citoyenne, quatre filles et trois garçons ayant atteint leur majorité en 2016.

Atteindre la majorité donne des droits et appelle des devoirs, c'est ce que leur a dit en les commentant Gérard Liger. Tous ont reçu leur livret du citoyen ainsi qu'une carte cadeau FNAC offert par le CCAS.



### Samedi 08 octobre 2016 • Vente des brioches de l'Amitié

Les bénévoles du CCAS de la commune, renforcé par la présence ce jour-là de Georges Benoit (Ancien Président de l'AFR Atton) de passage à Atton, ont vendu les 144 brioches qui leur étaient allouées par l'AEIM-ADAPEI 54, pour une solidarité au profit des enfants et adultes handicapés intellectuels. Un des meilleurs résultats depuis 10 ans après les 150 brioches de 2006.

Les 735€ moissonnés auprès des généreux donateurs serviront à la construction d'un nouvel établissement médico-social sur le territoire de Briey.



### Samedi 26 novembre 2016 • Ramassage pour la banque alimentaire

Après avoir sillonné toutes les rues du village ce samedi 26 novembre, les bénévoles du CCAS ont récolté 263 kg de denrées non périssables pour la Banque Alimentaire. Une récolte nettement inférieure aux années précédentes due aux dons effectués dès le vendredi dans les supermarchés.



# Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes  
anime le village

## Musical'Été • 18 juin 2016

Malgré une averse en tout début de la 4<sup>e</sup> édition de « Musical'été », le ciel s'est montré clément et un rayon de soleil a même fait son apparition pour l'animation principale. Les participants, parmi lesquels, Gérard Liger, ont totalement occupé les deux chapiteaux dans la cour de l'école. Bien attablés petits et grands partageaient en toute convivialité les plats sortis des sacs.

Alors que les enfants s'éclataient sur le toboggan du château gonflable, les plus grands se donnaient à fond sur la piste de danse.



## Fête du village • les 27-28 et 29 août 2016

Samedi 27 août après-midi, à la fin d'une journée caniculaire, Gérard Liger, maire a inauguré la fête foraine en coupant le ruban tricolore, aussitôt les enfants du village de moins de 10 ans ayant reçu du comité des fêtes des tickets et jetons gratuits, se précipitèrent vers les attractions correspondantes.



## Loto • le 24 septembre 2016

Bonne affluence samedi 24 septembre dès 20h00 pour le loto annuel du comité des fêtes.

15 lots, avec une dotation totale de 1135 €, étaient répartis sur trois parties de cinq tirages. Les enfants aux entractes purent gagner des places de cinéma avec des cartons de bingo gratuits.

Après un suspens maintenu pendant près de 3 heures, la chance et le hasard auront voulu que le gros lot, un bon de 350 € dans un magasin d'électroménager mussi-pontain, soit remporté par une jeune mariée.



## Dimanche 04 décembre 2016 • Un spectacle de cirque en attendant St Nicolas

Les enfants ont participé avec joie aux divers numéros du clown Pépido, jongleur, équilibriste, coiffeur pour homme et dresseur avec ses animaux, le chien Scoubidou, deux lamas alpagas, un poney nain, un python royal et un wallaby. En final, l'évêque de Myre a récompensé les 120 enfants sages présents avec un sachet de friandises.



## Samedi 11 mars 2017 • Concert École Ch. Boquet

Invitée annuellement par la commune, l'école de musique Charles Boquet de Pont-à-Mousson proposait cette année un concert de variétés françaises et internationales donné par Manon, dans le cadre de son projet jeune. Manon pratique la musique (piano, violon) depuis l'âge de 4 ans et le chant depuis 2 ans.

Elle a interprété 14 chansons, allant de Pauline Croze à Bruno Mars en passant par Cœur de Pirate et Lady Gaga, en solo en duo, accompagnée par ses camarades ou s'accompagnant elle-même au piano ou à la guitare. Acquisée à sa cause la salle a rythmé plusieurs airs, applaudi généreusement et Manon a eu droit à deux rappels, pour le premier elle a chanté « La Bohème » de Charles Aznavour qui a ravi la salle.



## Samedi 22 avril 2017

Soirée Moules-Frites organisée par le Comité des Fêtes... Franc succès pour cette 1<sup>ère</sup>.



## Vendredi 05 mai 2017 • Concert Pratiq'am

Dans le cadre du 15<sup>e</sup> Pratiq'am, le Conservatoire Communautaire de Musique Jean Wiener a choisi Atton pour un concert de jazz.

En première partie, devant une salle pleine, les ensembles Junior, Big Band et Impro ont été appréciés et fort applaudis. En deuxième partie, le Patrice Lerech Trio de renommée internationale a enchanté les nostalgiques de Louis Armstrong et Slam Stewart.



### A venir :

- **26-27 et 28 Août 2017** : Fête Patronale avec attractions foraines cour de l'école.
- **Samedi 23 Septembre 2017** : Loto annuel du Comité des Fêtes à partir de 20h00 salle polyvalente.
- **Samedi 07 Octobre 2017** : Soirée humoriste, « The 2 Men Show » à 20h30 salle polyvalente.

# FC Atton

## Le bureau :

**Président :** Jean-Louis Geoffroy  
**Vice-président :** Morgan Prillieux  
**Trésorière :** Nathalie Geoffroy  
**Trésorière adjointe :** Danièle Ansement  
**Secrétaire :** Priscilla Geoffroy  
**Secrétaire adjointe :** Béatrice Geoffroy

## Les équipes :

### • Équipes senior :

Suite au désistement de nombreux joueurs, l'équipe B a dû déclarer forfait général.

Actuellement le club compte 18 licenciés en seniors. L'équipe A est pour la 4<sup>e</sup> année en 1<sup>re</sup> division du championnat de district Meurthe-Sud.

À 5 journées de la fin elle est avant-dernière avec 7 pt et à 7 pt de la 1<sup>re</sup> équipe non relégable, comme il reste 5 matches à jouer, il est encore possible de se maintenir à condition de gagner 4 matches. Si l'équipe descend, l'objectif sera de remonter rapidement.

Le club à l'intention de reformer une équipe B, il est à la recherche de joueurs d'un niveau de 3<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> et même 1<sup>re</sup> division ? Le club recherche aussi un entraîneur, des dirigeants et des candidats à l'arbitrage, contacter le président, J-L Geoffroy au 06 24 77 38 28.

### • Équipes jeunes :

Actuellement il y a une équipe U6-U7 et une équipe U8-U9, pour l'année 2017-2018, le club va constituer une équipe U10-U11 et recherche des joueurs de U6 à U11. Les tout petits peuvent démarrer à l'âge de 5 ans. Pour tout renseignement venir au stade les mercredis à partir de 14h30 ou contacter le président au 06 24 77 38 28.



## Fresque au vestiaire :



Dans le cadre des Chantiers Loisirs Jeunes du PEL, la commune, Familles Rurales, avec le soutien de la CAF, 13 jeunes de 12 à 17 ans encadrés par l'animatrice Margot et conseillés par Benoît Joly, artiste peintre, ont donné un coup de neuf aux vestiaires du stade en les ornant d'une magnifique fresque sportive.

## Manifestations 2016 :

- **Pétanque du 3 juillet :** elle a réuni 20 doublettes. Les gagnants Élodie et Julien ont reçu deux sacs de couchage et tous les participants ont eut droit à un lot.



- **Méchoui du 1<sup>er</sup> juillet :** malgré les averses orageuses, les participants bien à l'abri sous le chapiteau ont dégusté agneau et cochon grillés avec dextérité par Johnny.



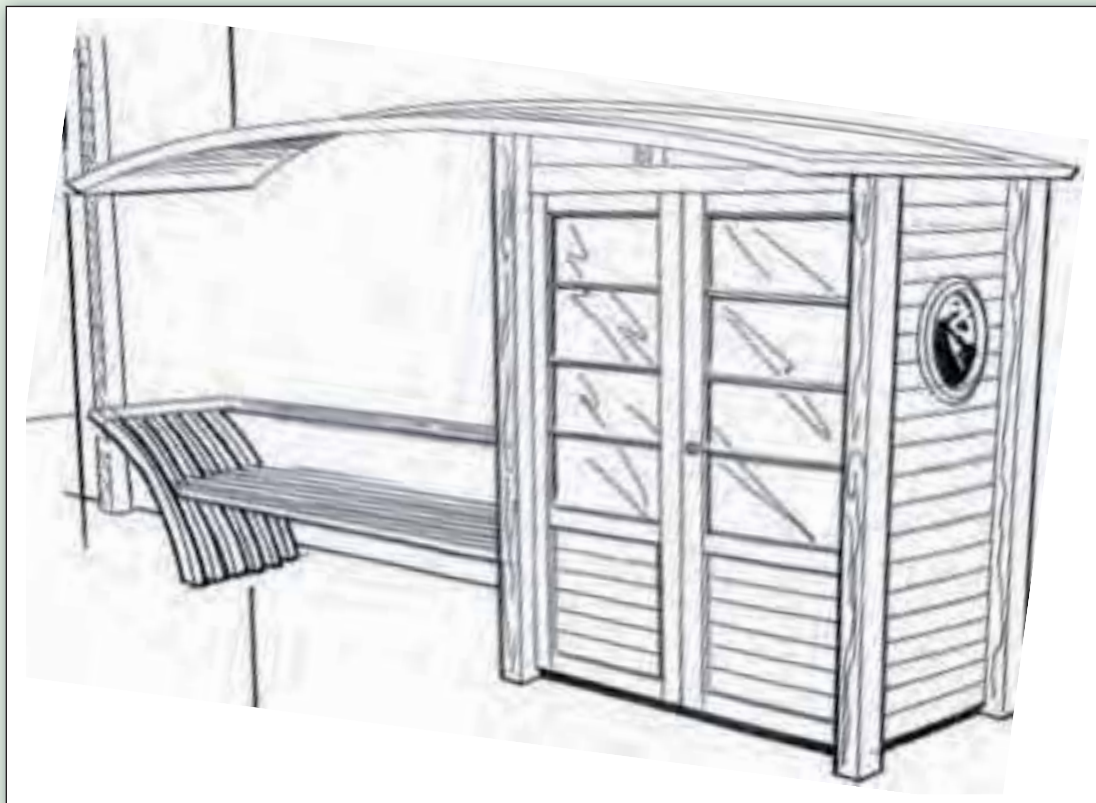
## Manifestations à venir :

- Tournoi du souvenir, un dimanche de juin.
- Méchoui le vendredi 14 juillet.
- Concours de pétanque, un dimanche de juillet.
- Du samedi 23 au lundi 25 août, fête à Atton et concours de quilles.
- Réveillon de la Saint-Sylvestre le dimanche 31 décembre.

# Nouveautés

## Une bibliothèque partagée

- **Inauguration prévue** : Fin septembre 2017
- **Objet** : Dépôt de livres par les habitants à la disposition pour la lecture par d'autres habitants.
- **Fabrication** : Par les apprentis du CFA
- **Partenaires** : Le Lions-club et le Rotary club



## Jeu sur ressorts

- qui est installé près de l'école, parking de la mairie.



# Quelques RAPPELS et RÈGLES de Savoir-Vivre

## Les poubelles sur les trottoirs :

Afin de ne pas gêner la circulation des piétons, des poussettes ou des personnes en mobilité réduite, pensez à rentrer vos bacs d'ordures ménagères chez vous après la collecte. Pour rappel, la poubelle doit être sortie en fin de journée la veille de la collecte et rentrée avant 11 h, une fois la collecte réalisée.



## Article sur : La taille réglementaire des haies

### Concernant les haies des particuliers qui empiètent sur le domaine public,

Les pouvoirs du maire ont été renforcés pour l'égagement des plantations empiétant sur les voies communales.

La sécurité, la sûreté, ainsi que la commodité du passage sur les voies dont le Maire a la charge d'assurer le respect, impliquent de couper les branches et les racines des arbres longeant ces voies (CGCT, art. L.2212-2).

Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, doit donc s'assurer de l'égagement des plantations le long des voies de sa commune, qu'il s'agisse de plantations communales ou privées, sur des voies communales ou des chemins ruraux. Depuis la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, le nouvel article L.2212-2-2 du CGCT, permet au Maire, après mise en demeure sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'égagement destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage.

Dans ce cas, les frais afférents aux opérations peuvent être mis à la charge des propriétaires négligents.

Le dispositif ainsi mis en place par la loi est calqué sur la procédure existante pour

Les chemins ruraux afin de renforcer les pouvoirs de police générale du Maire, lesquels s'avéraient insuffisants jusqu'à présent pour contraindre les propriétaires à élaguer leurs plantations empiétant sur les voies communales (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, art 78)



## Concernant les haies situées entre deux propriétés privées

### Les distances légales :

une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative, pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur ;

- une distance de 0,50 mètre au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 mètres de hauteur. Il est cependant possible de planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 mètres, à condition de l'éêter régulièrement à cette hauteur.

### L'obligation d'égagement :

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin (article 673 du Code civil).

Attention, celui chez qui les branches dépassent ne peut pas les couper lui-même.

En revanche il peut exiger que le voisin élague les branches des arbres qui surplombent son terrain. En cas de refus d'obtempérer, le voisin lésé est en droit de saisir le tribunal d'instance qui pourra condamner le voisin récalcitrant à élaguer, au besoin sous astreinte c'est à dire moyennant le paiement d'une pénalité par jour de retard.

Le voisin lésé peut exiger cet élagage même si cela risque de faire mourir l'arbre.

En outre ce droit d'exiger l'égagement des branches est un droit absolu qui ne se perd pas même après trente ans d'inaction.

### Le droit de couper les racines :

Un voisin a le droit de couper en limite séparative les racines des arbres voisins qui empiètent sur son terrain (article 673 du Code civil). Cette disposition n'empêche pas de mettre en cause la responsabilité du voisin (article 1384 du Code civil) si les racines de ses arbres causent un dommage à l'autre propriété (mur séparant soulevé, humidité dans la cave, etc.).

La procédure à suivre et les juridictions compétentes :

Cette situation vise aussi bien le non-respect des distances légales que l'obligation d'égagement :

un voisin peut, selon les cas, contraindre l'autre voisin à arracher les plantations irrégulières ou à les éêter à la bonne hauteur, ou encore à les déplacer pour les mettre à la bonne distance.

- 1) Après une première lettre courtoise, restée sans effet,
- 2) suivie d'une lettre de mise en demeure recommandée avec accusé de réception, également restée sans effet,
- 3) Le voisin lésé peut assigner l'autre voisin devant le tribunal d'instance.

Ce dernier est seul compétent en matière de plantation.

Les services communaux de la mairie ne pouvant pas s'immiscer dans un litige d'ordre privé. L'assistance d'un avocat, dans ce cas précis, n'est pas obligatoire. Pour les arbres de 2 mètres situés à moins de 2 mètres de la limite séparative (mais à plus de 50 centimètres), le voisin a généralement le choix entre l'arrachage, l'éêtatement, ou le déplacement.

## Article sur les nuisances des animaux domestiques :

### Aboiement de chien : la 1<sup>ère</sup> cause de nuisance sonore Nuisance sonore causée par un chien



Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés. En effet, selon le code de la santé publique, «au-

cun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé». L'un des 3 critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage.

### Responsabilité du maître

Le propriétaire d'un animal en est responsable. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux. Le maître peut être redevable d'une amende allant jusqu'à 450 €. Le tribunal peut prononcer une peine de confiscation et de placement en chenil, voire faire euthanasier l'animal. Le locataire peut voir son bail résilié. Les maîtres sont tenus pour responsables des dommages causés par leurs animaux et ne doivent pas les laisser divaguer.

### Les déjections sur la voie et dans les lieux publics :

Incivilité, si on se réfère à la définition de ce mot que donne Wikipédia, on lit ceci :

*Incivilité désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.*



Les dangers des crottes de chien entre... Pollution, glissades et parasites!

Le premier danger est d'ordre accidentel, en effet il est bon de rappeler que la présence des déjections canines sur un trottoir peut être des redoutables pièges pour les piétons.

Un autre danger que font courir les déjections canines sur la voie publiques est d'ordre sanitaire, surtout pour les jeunes enfants quand ces crottes se trouvent dans les espaces vert comme les gazons ou les squares de jeux.

Dans ces endroits les bambins se déplacent principalement à « 4 pattes » ce qui favorise la contamination d'agents pathogènes divers notamment la redoutable toxocarose oculaire.

Les adultes eux aussi n'échappent pas à la contamination.

Si les déjections de nos compagnons canins sont dangereuses pour la santé des animaux, c'est parce qu'elles sont un habitat favorisé pour les Ascaris, des vers parasites qui vivent dans les intestins de nos amis à poils, et à l'occasion dans les nôtres. Invisibles à l'œil nu, les œufs de ces Ascaris sont susceptibles de survivre de nombreux mois sur le sol, et les chiens peuvent facilement se contaminer en fouillant dans les déjections de leurs congénères.

Si on ne peut pas les voir au moment de la contamination, les vers ont aussi des effets discrets, mais réels sur la santé du chien.

Pas de maladie frappante, à moins que votre compagnon à quatre pattes ne soit très gravement contaminé, mais une faiblesse générale et un risque plus important de malnutrition. Il est donc possible qu'un chien en souffre... et contamine les autres chiens du quartier sans que personne ne remarque quoi que ce soit!

En outre, des comportements peu citoyens des possesseurs de chiens laissant trôner les déjections sur les trottoirs conduisent à la dégradation du cadre de vie dans la ville : un sentiment d'insécurité (à des degrés divers), une impression de laisser-aller... sont autant de facteurs impactant sur l'image positive de la ville concernée!



- Abandon en un lieu public (ou privé) de déjections canines par le propriétaire ou le conducteur d'un chien.
- Cette infraction, est réprimée par le Code Pénal. Il s'agit d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe, soit 150€ d'amende.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson délègue la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile communautaire au Garage AUBERT de Montauville.**

La délégation de service public concerne les prestations suivantes :

- ✓ L'enlèvement des véhicules pour mise en fourrière ;
- ✓ Le gardiennage des véhicules ;
- ✓ Le classement des véhicules, le cas échéant par un expert agréé ;
- ✓ La restitution des véhicules ;
- ✓ La destruction des véhicules par une entreprise habilitée ou la remise au Domaine.

L'enlèvement et la mise en fourrière est possible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur simple appel téléphonique auprès du délégataire qui interviendra sous 45 minutes maximum.



La constatation d'une infraction est obligatoire : Le délégataire n'intervient que sur demande expresse du service de police municipale ou de l'officier de police judiciaire (dont le Maire ou un Adjoint délégué) territorialement compétent, qui lui délivrera une réquisition d'enlèvement spécifique pour chaque véhicule à enlever, suite à la verbalisation d'une infraction justificative de mise en fourrière, en vue de leur gardiennage.

**Le délégataire dispose d'un numéro d'appel unique pour la fourrière automobile : 06 81 244 300**

Horaires de restitution des véhicules selon les horaires du Délégataire et au minimum :

Du lundi au vendredi 9h à 12h et 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h (restitution possible en dehors de ces horaires à titre exceptionnel).

### CONTACTS

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson Domaine de Charmilly – Chemin des Clos 54700 PONT-A-MOUSSON Tel. : 03.83.87.87.00	Garage Aubert Monsieur Eric BRANCHAREL – Gérant 63 rue du Moulin 54700 MONTAUVILLE Tel. : 03.83.82.82.00
---	--

## #CONSEILS

**Vous êtes victime d'un vol ou d'une agression à domicile...  
Ayez les bons réflexes !**



N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.



Tentez de mémoriser le maximum de détails sur votre agresseur (physique, vêtements, type de véhicule, immatriculation, direction de fuite...).

Contactez au plus vite la gendarmerie ou la police



**Ne touchez à rien avant l'arrivée des forces de l'ordre pour permettre le relevé d'indices !**



## #ESCROQUERIE À LA FAUSSE QUALITÉ

## #VOL PAR RUSE

Faux gendarmes, faux policiers, faux agents EDF... Comment se protéger ?



Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile. Utilisez un entrebâilleur et/ou l'œillet de votre porte pour parler à votre interlocuteur.



Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission



Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à composer le **17** pour joindre la gendarmerie ou la police.

## #PRÉVENTION



# Mairie d'Atton

---

**Adresse postale :**

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

**Numéro de téléphone :**

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

**Adresse Email :** [mairie.atton@wanadoo.fr](mailto:mairie.atton@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture :**

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 9h00 à 11h30

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi - de 9h00 à 11h30

vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

G. BENOIT, M. PETITJEAN, F. SIMARD, P. MORIN, A. PARMENTELAT

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA

Site web : <http://www.atton.eu>.